

DESOGERME AGRISEC - Gamme désinfectants

DÉSINFECTANT À ÉVAPORATION RAPIDE DES MATÉRIELS



- **Garantit l'hygiène parfaite des matériels et surfaces traités et permet leur réutilisation quasi immédiate grâce à son évaporation rapide.**
- **Bactéricide, fongicide et virucide.**
- **N'attaque pas les surfaces et ne laisse aucune traces.**
- **Non résiduel après séchage.**
- **Compatible avec le contact alimentaire.**
- **Conforme aux normes AFNOR et EUROPÉENNES.**
- **Homologation N° 9900260 du ministère de l'agriculture.**
- **Disponible également en aérosol.**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide, incolore, peu moussant.
- Odeur alcoolique.
- Densité à 20°C : 0,88 ± 0,01.
- pH du produit concentré : environ 7,5 (neutre).
- Mouillant et pénétrant.
- Évaporation rapide.
- Miscible à l'eau.
- Point de gel du produit concentré : inférieur à - 25°C.
- N'attaque pas les plastiques ni les métaux (inox, aciers, cuivre, laiton, aluminium).
- **Bactéricide (à 2%)** à très large spectre : Gram +, Gram -, (Pseudomonas aeruginosa, Staphylocoque aureus, E.coli, Enterococcus hirae.).
- **Fongicide (à 40%)** : moisissures, levures, (**Candida albicans, Aspergillus niger, Brettanomyces**).
- **Virucide (à 100%)**.
- Actif en eau dure et en présence de matières protéiques (POV).
- Pas d'accoutumance des micro-organismes.
- Normes biocides NFT 72.301, EN 1650.
- DL 50 du produit concentré par voie orale chez le rat > à 2000 mg/kg.
- Contient du PHMB à 4 g/l et ethanol alimentaire à 355 g/l.
- **DÉSOGERME AGRISEC** est un biocide utilisé pour l'usage PT 03 (produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire), PT 04 (désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires) et PT 02 (santé publique).
- Directive biocide CE 98/8 : les substances actives utilisées dans la formulation sont notifiées à l'annexe II.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Facilement inflammable et irritant pour les yeux en *version vrac*.
- Extrêmement inflammable en *version aérosol*.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (essayer d'utiliser la totalité aux doses prescrites). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.

MODE D'UTILISATION :

- **Par pulvérisation ou manuellement** : respecter les doses d'usage, en fonction du type de contamination.
- Pour le traitement des matériels de transport, locaux et matériels de stockages : fongicide 40% et bactéricide 2%.
- Pour le traitement des locaux et matériels de culture et récolte (serres et abris) : fongicide 40%, bactéricide 2% et virucide 100%.
- Temps de contact à 20°C : bactéricidie : 5 min, fongicidie : 15 min et virucidie : 30 min. (virus bactériophages T2 et MS2 en 30 min).
- Les surfaces à contact alimentaire doivent être rincées à l'eau potable (pour enlever également les dépôts de germes morts) ou à la vapeur d'eau avant réemploi.
- Réservé à l'usage professionnel.
- **Applications** : hygiène des locaux et emplacements (de stockage, commercialisation, conditionnement, transformation industrielle, chambres froides...), véhicules et matériels (outils de taille, accessoires mobiles, vêtements, gants et bottes...)
- Produit également utilisable en industrie agro-alimentaire.